

Le 12 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 12 juillet 2022 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, Madame la conseillère Annie Levasseur sous la présidence de Madame Nathalie Picard, mairesse, formant quorum.

Messieurs les conseillers Paul Thériault et Joël Landry étaient absents.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2022-07-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2022-07-110

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2022-07-111

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2022 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation du

Kamouraska Est, division Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les prévisions du 9 juin portant le revenu estimé pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska à vingt-six mille-sept-cent-quarante-sept dollars (26 747 \$), les dépenses à quarante-deux-mille-cent-soixante dollars (42 160 \$) et le déficit à quinze-mille-quatre-cent-treize dollars (15 413 \$). La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de treize-mille-huit-cent-soixante-douze dollars (13 872 \$). La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de mille-cinq-cent-quarante-et-un dollars (1 541 \$).

2022-07-112

OCTROI DU CONTRAT DE CONCEPTION DU BELVÉDÈRE À LA HALTE DU 4^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT les subventions reçues du programme Fonds régions et ruralités (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska ainsi que du programme FRR – Volet 4 Projets locaux de vitalisation au ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour le projet de belvédère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite bonifier la halte du 4^e rang Ouest et par le fait même, la route du Haut-Pays du Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est appuyé par le Comité de développement, qu'il s'inscrit dans les priorités du plan de développement de la municipalité ainsi que dans celles de la MRC de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre soumise par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue, technologue en architecture, répond aux besoins de la municipalité dans le cadre de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission suivante par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue, technologue en architecture, au montant de six-mille-neuf-cent-soixante dollars (6 960 \$), excluant les taxes ;

QU'UN acompte de 20%, soit mille-trois-cent-quatre-vingt-douze (1 392\$) dollars excluant les taxes, soit versé suite à la transmission de la résolution à M. Rodrigue.

2022-07-113

TRANSMISSION DE L'AIDE FINANCIÈRE DE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROJET – FÊTES DU 175^E

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska versera une aide financière à la municipalité dans le cadre du programme Fonds régions et ruralités – Volet 2 pour les Fêtes du 175^e ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Fêtes du 175^e a transmis une demande à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour que celle-ci fasse une demande au FRR – Volet 2 de la MRC de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Fêtes du 175^e a besoin de l'aide financière immédiatement étant donné la tenue de l'événement du 14 au 17 juillet 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme de l'aide financière, soit dix-mille dollars (10 000\$), au Comité des Fêtes du 175^e en

attendant de percevoir ladite aide financière de la MRC de Kamouraska pour un montant égal au versement soit dix-mille dollars (10 000\$).

2022-07-114

INSCRIPTION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS ANNUEL 2022 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu au Palais des congrès de Montréal du 22 au 24 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM est une occasion très intéressante de réseautage, de partage d'informations et de formations pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte l'inscription de Madame Nathalie Picard, mairesse, au congrès annuel 2022 de la FQM qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal du 22 au 24 septembre 2022 et de défrayer le coût de neuf-cents dollars (900 \$) ainsi que tous les frais inhérents rattachés audit congrès selon le règlement en vigueur (hébergement, déplacement, repas).

2022-07-115

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN PONCEAU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour l'achat d'un ponceau de 15 mètres, auprès de Matériaux Direct Inc., dans le cadre des travaux de la route de l'Église Sud au montant de six-mille-cent-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (6 107.90 \$), excluant les taxes.

2022-07-116

AUTORISATION À S'INSCRIRE À REVENU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska (NEQ : 8813426333) :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

2022-07-117

**AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
(MTQ) EN LIEN AVEC LA GESTION DE LA VITESSE DANS LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé au MTQ en 2021 d'analyser la gestion de la vitesse sur les artères qu'elle contrôle ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ souhaite poursuivre l'analyse et que la municipalité doit émettre une résolution afin qu'il y soit autorisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le MTQ à poursuivre l'analyse de la gestion de la vitesse dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska afin de faire un suivi des demandes officielles, planifier les études et les analyses nécessaires et soumettre des réponses à leurs partenaires en fonction des normes et des diverses situations.

2022-07-118

PAIEMENT AU THÉÂTRE DE LA BACAISSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de Patrimoine Canadien afin de soutenir les artistes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Bacaisse fait partie de la programmation des Fêtes du 175^e et qu'il aide à faire rayonner notre région ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement du cachet, soit trois-mille dollars (3 000\$), au Théâtre de la Bacaisse suite à leur représentation du dimanche 17 juillet dans le cadre des Fêtes du 175^e ;

QUE le paiement sera versé dans la semaine suivante au 17 juillet 2022.

2022-07-119

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Association Cancer Est du Québec – 50\$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

2022-07-120

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles : 7 792,02 \$

- Liste des comptes à payer :	687 860,14 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juin 2022 :	<u>23 822,02 \$</u>
TOTAL :	719 474,18 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juin 2022.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-07-121

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h27

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse